

PRÉFÈTE DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du **02 SEP. 2022** il sera procédé, sur le territoire des communes de d'Avignon (84), Caumont sur Durance (84), Rognonas (13), Châteaurenard (13), Noves (13), Cabannes (13) et Barbentane (13) à une enquête publique unique préalable au projet de restructuration du secteur amont de la digue de la Durance.

Le projet consiste à conforter la digue de la Durance sur la commune d'Avignon au droit des linéaires sensibles pour atteindre, sur ces secteurs, un niveau de protection (aucun déversement en zone protégée) pour la crue centennale, et un niveau de sûreté (risque négligeable de rupture de la digue) pour une crue exceptionnelle.

Cette enquête comportera les volets suivants :

- déclaration d'utilité publique
- autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement
- cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération
- instauration de servitudes d'utilité publique

Cette enquête publique se déroulera pendant 36 jours consécutifs, du lundi 26 septembre 2022 à 9 heures au lundi 31 octobre 2022 à 17 heures inclus en mairie d'Avignon (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairies de Caumont sur Durance (84), de Rognonas (13), de Châteaurenard (13), de Noves (13), de Cabannes (13) et de Barbentane (13).

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD). Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur CHARIGNON- 190 rue Frédéric Mistral 13370 MALLEMORT- 04 90 59 48 58 - david.charignon@smavd.org

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 – Tel : 04 88 17 82 24

M. Michel MORIN, colonel en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les plans et état parcellaires, sera déposé en mairie d'Avignon (siège de l'enquête) ainsi que dans chacune des collectivités concernées par le projet afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire sont les suivants :

Collectivités	Adresse	Horaires d'ouverture
AVIGNON	Place de l'Horloge - 84000	du lundi au vendredi 8h00 à 16h00
CAUMONT SUR DURANCE	Place du 8 mai 1945 - 84510	le lundi de 9h à 12h30 – 13h30 à 17h30 du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h30

CHATEAURENARD	Service urbanisme – 41 avenue des martyrs de la résistance – 13160	du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
ROGNONAS	Place Jeanne d'Arc - 13870	Lundi 8h30 à 12h et 14h à 19h Mardi au vendredi 8h30 à 12h et 14h à 17h
NOVES	2 place Jean Jaurès - 13550	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
CABANNES	Hôtel de Ville - 13440	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
BARBENTANE	Le cours Jean Baptiste Rey - 13570	lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera en outre consultable

- sur un poste informatique mis à la disposition du public au sein des mairies accueillant les permanences du commissaire enquêteur.
- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr – rubrique publications) ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) par un lien permettant d'accéder directement au registre dématérialisé.
- sur le site internet du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (<https://www.smavd.org>) par un lien permettant d'accéder directement au registre dématérialisé.
- au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique (<https://registredemat.fr/endiguement-durance-avignon>)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public dans chacune des communes concernées. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet aux adresses sus décrites ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie d'Avignon - Hôtel de Ville – Place de l'horloge – 84000 AVIGNON).

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : endiguement-durance-avignon@registredemat.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie d'Avignon, siège de l'enquête. Par ailleurs, toutes les observations seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/endiguement-durance-avignon>).

Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, comme suit

Communes	Permanences
Mairie d'Avignon – Hôtel de Ville - Salle de l'Antichambre – Place de l'horloge	Lundi 26 octobre 2022 de 9h à 12h Lundi 31 octobre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Caumont sur Durance Place du 8 mai 1945 – 84510	Mardi 4 octobre 2022 de 14h à 17h

Mairie de Chateaurenard – Service urbanisme – 41 avenue des martyrs de la résistance – 13160	Jeudi 27 octobre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Rognonas - Place Jeanne d'Arc – 13870	Vendredi 14 octobre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Noves 2 place Jean Jaurès - 13550	Mercredi 19 octobre 2022 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an, dans chacune des mairies concernées aux horaires d'ouverture au public sus-décrites, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Sous réserve des résultats de l'enquête, les préfets de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône pourront, le cas échéant, prononcer l'utilité publique du projet, déclarer cessibles les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi qu'instituer au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon des servitudes d'utilité publique.

La préfète de Vaucluse est l'autorité compétente pour prendre, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation relevant de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Avignon, le **02 SEP. 2022**
Pour la Préfète, et par délégation
Le Secrétaire Général

Christian GUYARD

